

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240415-D_15_04_24_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Affichage : 17/04/2024

Délibération n°15-04-2024-005

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Lundi 15 avril 2024

| | |
|---------------------|--------------|
| Date de convocation | 2 avril 2024 |
| Date d'affichage | 2 avril 2024 |

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents | 38 |
| Votants | 50 (dont 12 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 15 avril à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes du Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Gérard GUESNÉ, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 2 - M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 12 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Joël CIRON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CIRON, Mme Liliane DENIS ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Cécile KNITTEL ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Thierry RENVOIZÉ ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON.

Etaient excusés : 5 – M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Thierry GUÉRIN, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2024

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe des Ordures Ménagères 2024 dont la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 3 381 702 €.

PREND ACTE de la participation du budget général au budget annexe pour un montant de 127 000 €.

DECIDE :

- que le budget 2024 des ordures ménagères s'articule comme suit :

| DEPENSES | | BP 2023 | CA 2023 | BP 2024 |
|---|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| chapitre D 011 | Charges à caractère général | 1 180 039,00 | 1 180 039,00 | 1 282 274,00 |
| chapitre D 65 | Autres charges de gestion courante | 1 719 231,00 | 1 719 231,00 | 2 099 428,00 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 2 899 270,00 | 2 899 270,00 | 3 381 702,00 |
| RECETTES | | | | |
| chapitre R 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 12 101,90 | - | 3 676,90 |
| chapitre R 73 | Impôts et taxes (TEOM) | 2 633 168,10 | 2 636 845,00 | 3 251 025,10 |
| chapitre R 75 | Autres produits de gestion courante (participation CCHS) | 254 000,00 | 254 000,00 | 127 000,00 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 2 899 270,00 | 2 890 845,00 | 3 381 702,00 |

- de verser au SYVALORM, la somme de 3 381 702 € au titre de la participation 2024,
- que la participation du budget général au budget annexe Ordures ménagères pour 2024 s'élève à 127 000 € et sera versée en fin d'année.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 15 avril 2024

Pour extrait conforme

Le 16 avril 2024

Le Président

M. Didier REVEAU